

Copie de la lettre du
M^{re} de aff. Et.
à P. L. le M^{re} de
l'Intérieur.

Paris le 27^{me} 1828 308

Monsieur le Comte, Vous savez que l'ill^{re} Inférante
au Vœu qui lui avait été exprimé au nom du Pape, a bien voulu
abandonner à la Congrégation des Dames Françaises, des Sœurs de
la Visitation du Mont, l'un des établissements religieux
que la France possède à Rome.

M^{re} Le Duc de Salaparuta, qui, conformément aux intentions
de l'ill^{re}, vient de régler les derniers arrangements que cette trans-
fession avait rendus nécessaires, en a rendu compte d'une façon
difficile, qu'il vous appartient d'approuver.

M^{re} Le Directeur de l'Académie de France à Rome
a la possession d'un très petit jardin qui faisait partie
de l'enclos de la Visitation du Mont. Or, l'ill^{re} ayant cédé
aux Dames, des Sœurs de la Visitation avec toutes ses
dépendances, il est évident que la terre en réserve à M^{re}
Le Directeur ne pourrait plus être possédée que par elle,
quand bien même des convenances et des considérations
prises, d'au, la nature même de leur institution ne s'op-
poserait pas à ce qu'il appartint à un tiers.

Je vous prie Monsieur le Comte, de vouloir bien
autoriser M^{re} Le Directeur de l'Académie de France à
faire aux Dames, des Sœurs de la Visitation la remise de la portion qui
s'élève, tout entière, de superficie et qui s'est prise sur
l'enclos de la Visitation que depuis la Révolution. J'informe
la Légation du Roi à Rome de la communication que
J'ai l'honneur de vous faire.

Agreez, Monsieur le Comte, la assurance de
ma haute considération

Signé Raynouard